



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 MAI 2026 A ESCHBACH**

Invitation dématérialisée avec ordre du jour envoyée le 05.05.2026 et complétée d'un rapport de présentation mis à disposition aux conseillers communautaires et des mairies de manière dématérialisée, et du procès-verbal du dernier conseil communautaire (les comptes rendus des derniers conseils communautaires sont publiés sur le site internet de la communauté de communes).

Invités : 50 personnes.

36 élus délégués titulaires et 14 délégués suppléants, systématiquement invités,

Information par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres (326 sièges, dont 50 élus intercommunaux),

Séance publique.

Invités autres à cette séance : Mme Nathalie MARAJO, conseillère d'Alsace, M. Victor VOGT, conseiller d'Alsace, les DNA.

Intervenants extérieurs : non.

Publicité dématérialisée des actes : délibérations et procès-verbal publiés de manière permanente et gratuite sur le site internet de la communauté de communes et affichage de l'invitation, du PV d'une liste des délibérations examinées en séance sur le tableau d'affichage de la communauté de communes.

Elus présents :

Titulaires : Marc BASTIAN

MMES Peggy BALL, Nathalie CHANOIR, Lysiane DUDT, Marie-Claude FISLER, Monique MEYER, Nathalie SCHALL, Christelle SCHMITT, Céline STURM

MM Freddy CUNTZ, Laurent DEUTSCH, Philippe DUCROS, Marc FLORIAN, Alain FUCHS, Nicolas GUTHMULLER, Pierre HERRMANN, Patrick HOFFMANN, Roger ISEL, Cédric LEMAITRE, Edouard LIEBER, Guillaume PETER, Dominique PFEIFFER-RINIE, Sylvain ROYAL Manuel SCHERRER, André SCHMITT, Stéphane SPEYSER, Christian TRAUTMANN, Hervé TRITSCHBERGER, Serge ZEIDLER.

Suppléants avec délégation vote :

MM Manuel KOEHL représente Jean-Yves JUNG, Jean-Charles ROS représente Dominique FERBACH,

Suppléants sans délégation vote :

MMES Anne HOLTZMANN, Marie-Agnès MEYER,

BM DL

MM Christophe AMRHEIN, Ludovic JOTZ, Jacques ROCCHI, Marc SCHAEFFER, Valentin WOLFF.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME Anaïs NAGEL donne procuration à Cédric LEMAITRE,
MM. Dominique FERBACH est représenté par Jean-Charles ROS, Jean-Yves JUNG est représenté par Manuel KOEHL, Jean-Pierre MICHEL donne procuration à Nicolas GUTHMULLER, Dominique SCHNEIDER donne procuration à Sylvain ROYAL.

Elus suppléants excusés :

M. Jacky KELLER,

Elus absents :

Titulaires :

MM Jean-Louis KLIPFEL, Christophe SCHERTZ,

Suppléants :

MMES Angélique PFEIFFER, Sabrina WINCKEL
MM Olivier STUDER, David TREIBER

Secrétaire de séance :

Mme Lysiane DUDT

Invités extérieurs présents : Mme MARAJO GUTHMULLER Nathalie,

Invités extérieurs excusés : M VOGT Victor

1. Accueil, appel et ouverture de la séance.

Accueil :

L'accueil des élus est organisé à partir de 18h15. Les élus sont invités à signer la liste de présence et se voient remettre un boîtier de vote personnalisé.

Appel et ouverture de séance :

A 18h30, le président invite les élus à rejoindre leur place.

Le point est fait sur le nombre de conseillers présents, les éventuelles procurations et suppléances (le délégué suppléant n'a droit de vote qu'en l'absence du conseiller titulaire qu'il supplée), afin de déterminer que le quorum permettant d'ouvrir la séance soit atteint (émargement numérique).

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Lysiane DUDT, candidate, est désignée secrétaire de séance.

3. VOTE : Adoption du procès-verbal de réunion du conseil communautaire du 20.04.2026.

Le procès-verbal de la séance du 20.04.2026 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été communiqué par voie dématérialisée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, et pour information à l'ensemble des élus locaux des communes membres et des secrétaires de mairie. Le compte-rendu est validé à l'unanimité, une abstention.

4. Communication des décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (délibération du conseil communautaire n°025.2026).

Aucune décision prise.

5. Projection de la dernière vidéo d'information « SP mag », reprenant les dernières actions menées sur le territoire.

Introduction par Guillaume PETER – Vidéo de promotion des vergers du territoire.

INSTALLATION DE LA NOUVELLE MANDATURE – SEANCE 2/2

6. 029.2026 : Création et composition de la conférence des maires (conseil des maires) - compétences et champs d'actions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-11-3,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la création obligatoire d'une conférence des maires dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres,

Considérant que la conférence des maires sert à débattre de tous sujets d'intérêt communautaire et lié à l'harmonisation de l'action des communes et de l'intercommunalité,

Entendu l'exposé du président M Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, une abstention, décide :

- **De créer une conférence des maires, (pouvant être appelée « conseil des maires »), regroupant l'ensemble des maires de la communauté de communes, ainsi que les vice-présidents non maires (soit 27 membres en totalité), présidée par le président de la communauté de communes,**
- **De charger cette instance de :**
 - **Rendre des avis ou des notes sur les dossiers sur lesquels elle est saisie,**
 - **Débattre des grands enjeux de politique publique locale ou de société,**
 - **Etre force de proposition, de monter et suivre des dossiers stratégiques,**
 - **Auditer des experts ou personnes extérieures sur des sujets particuliers (entreprises, associations, citoyens experts, ...),**

Pour toutes les affaires intercommunales ou communales, indépendamment des transferts de compétences, ou concernant le bloc communal dans son ensemble, ces avis et notes pouvant donner lieu par la suite à des communications ou délibérations au sein du conseil communautaire, selon les sujets évoqués,

- **De préciser que le maire peut être représenté par un adjoint en cas d'indisponibilité,**
- **De préciser que la conférence des maires peut être élargie aux conseillers communautaires titulaires selon les dossiers à traiter,**
- **De proposer que cette instance, la commission locale d'évaluation des charges transférées, et la commission finances, puissent être composées des mêmes membres, sauf décision contraire des communes concernées,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

7. 030.2026 : Création et installation des instances obligatoires et liées : Commissions d'appel d'offres et de délégation de services publics.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF »,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite loi « Sapin »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle gouvernance pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les règles de désignation des élus aux instances ci-dessous listées, appels à candidatures et élections, ainsi que les résultats des différents scrutins,

Considérant que la commission de délégation de service public est instituée conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ; qu'elle est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; qu'il est procédé en premier lieu à l'élection des membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des suppléants,

Considérant que la commission d'appel d'offres est instituée conformément à l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, lequel renvoie aux règles de composition et d'élection prévues à l'article L. 1411-5 du même code applicable à la commission de délégation de service public ; qu'elle est donc constituée selon les mêmes modalités que cette dernière,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,

Considérant les informations échangées en réunion des maires le 4 mai 2026 à Durrenbach, concernant les modalités d'élection de ces instances, les maires présents ayant été invités à diffuser ces informations auprès des conseillers communautaires non présents,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que les opérations d'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public, qui constituent des opérations électorales, feront l'objet de procès-verbaux distincts dressés à l'issue de la présente séance et annexés à la présente délibération

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

M. Marc BASTIAN, président, procède à l'organisation des élections pour ces commissions, pour lesquelles le conseil communautaire prend acte que les opérations d'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public ont été conduites lors de la présente séance et que leurs résultats sont consignés dans les procès-verbaux des opérations électorales annexés à la présente délibération,

- 1. Vote 1 : Commission d'appel d'offres (L.1411-2 et D.1411-3 à 1411-5 du CGCT) composée du président de la communauté de communes, président de la CAO, et de 5 membres du conseil communautaire, titulaires, élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :**

Candidatures : 1 liste : élue :

Cinq membres titulaires :

- **Freddy CUNTZ**
- **Dominique FERBACH**
- **Pierre HERRMANN**
- **Céline STURM**
- **Roger ISEL**

Cinq membres suppléants :

- **Hervé TRITSCHBERGER**
- **Sylvain ROYAL**
- **Jean-Louis KLIPFEL**
- **Anaïs NAGEL**
- **Philippe DUCROS**

2. **Vote 2 : Commission de délégation de service public et de concession (L 1411-5 et D.1411-3 à 1411-5 du CGCT) composée du président de la communauté de communes, président de la commission de DSP et de concession, et de 5 membres du conseil communautaire titulaires, élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :**

Candidatures : 1 liste : élue :

Cinq membres titulaires :

- **Freddy CUNTZ**
- **Dominique FERBACH**
- **Pierre HERRMANN**
- **Céline STURM**
- **Roger ISEL**

Cinq membres suppléants :

- **Hervé TRITSCHBERGER**
- **Sylvain ROYAL**
- **Jean-Louis KLIPFEL**
- **Anaïs NAGEL**
- **Philippe DUCROS**

- **Étant précisé que, pour ces deux commissions :**
 - **Le comptable de l'établissement ou conseiller aux décideurs locaux, et un représentant du ministère chargé de la concurrence peuvent siéger également avec voix consultative,**
 - **Le président de la CAO peut inviter les élus référents, avec voix consultative, si ces derniers ne sont pas membre de la CAO, et agents référents à présenter les dossiers concernés en commission, sans que ces derniers ne disposent d'un droit de vote,**
 - **Les opérations d'élection des membres de la commission de délégation de service public, qui constituent des opérations électorales, feront l'objet de procès-verbaux distincts dressés à l'issue de la présente séance et annexés à la présente délibération.**

8. 031.2026 : Création et installation des instances obligatoires et internes : Commissions achats.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF »,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite loi « Sapin »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle gouvernance pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les règles de désignation des élus aux instances ci-dessous listées, appels à candidatures et élections, ainsi que les résultats des différents scrutins,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De créer les instances suivantes :**
 - **Commission d'appel d'offres pour les groupements de commande (L.1414-3 du CGCT), constituée comme suit (sauf si la convention constitutive prévoit que la CAO du coordonnateur est compétente) :**
 - **D'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement qui dispose d'une CAO, désigné par les communes selon les modalités qui leur sont propres,**
 - **D'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres,**
 - **Du président de la communauté de communes ou d'un vice-président ou conseiller délégué compétent au regard des délégations de compétences,**
 - **De préciser que cette commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant,**
 - **De préciser que :**
 - **Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.**
 - **La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.**
 - **Le comptable du coordonnateur du groupement, si celui-ci est un comptable public, et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.**

- **D'autoriser le président à fixer par décision sa composition lors de la passation de chaque groupement, en tenant compte des désignations des membres du groupement.**
- **Jury de concours (R2162-22 et 24 du code de la commande publique) :**
 - **Constitué des membres de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes,**
 - **De membres complémentaires indépendants des candidats participants aux concours, sachant que lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ait cette qualification ou une qualification équivalente, ces membres complémentaires étant désignés par concours, ayant voix délibérative,**
 - **D'autoriser le président à fixer par arrêté la composition du jury pour chaque concours, pour ce qui concerne les membres complémentaires,**

Étant précisé que :

- **Le comptable de l'établissement ou conseiller aux décideurs locaux, et un représentant du ministère chargé de la concurrence peuvent siéger également avec voix consultative,**
- **Le président de la CAO peut inviter les élus référents, avec voix consultative, si ces derniers ne sont pas membres de la CAO, et agents référents à présenter les dossiers concernés en commission, sans que ces derniers ne disposent d'un droit de vote,**
- **Commission MAPA (marchés à procédure adaptée) : chargée de rendre des avis sur l'attribution des marchés à procédure adaptée (selon les seuils en vigueur),**
- **De désigner les mêmes membres que les autres commissions achats (CAO), à savoir :**

Cinq membres titulaires :

- **Freddy CUNTZ**
- **Dominique FERBACH**
- **Pierre HERRMANN**
- **Céline STURM**
- **Roger ISEL**

Cinq membres suppléants :

- **Hervé TRITSCHBERGER**
- **Sylvain ROYAL**
- **Jean-Louis KLIPFEL**
- **Anaïs NAGEL**
- **Philippe DUCROS**

Le président étant membre de droit et président de la commission,

- **De préciser que cette commission sera informée des consultations qui lui seront soumises pour avis lors de leur publication, et se réunira pour rendre un avis et classement sur les candidatures et offres déposées dans le cadre de**

marchés à procédure adaptée concernés.

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

9. 032.2026 : Création et installation des instances obligatoires : Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment le 1 de l'article 1650A et l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle gouvernance pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Vu le courrier de la DRFiP en date du 30/04/2026 sollicitant le président en vue du renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique doivent instituer une commission intercommunale des impôts directs composée du président de la communauté, ou un vice-président délégué, et de dix commissaires désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques ; qu'il appartient au conseil communautaire de dresser, sur proposition de ses communes membres, une liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires ; que cette liste doit contenir quarante noms dont quatre domiciliés en dehors du périmètre du groupement ; que les contribuables proposés doivent remplir les conditions exigées au 1 de l'article 1650 A du code général des impôts,

Vu les propositions des communes membres portant sur la liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires au sein de la commission intercommunale des impôts directs,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte que la commission intercommunale des impôts directs (1650A du CGI, 346 et 346A de l'annexe III du CGI) est compétente notamment en matière de désignation des locaux d'activités économiques types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers, et chargée de rendre des avis sur les évaluations foncières des locaux visés à l'art 1498 proposées par l'administration fiscale, en lieu et place des commissions communales,**
- **De prendre acte de sa composition, fixée à 11 membres désignés par les services de l'Etat après proposition des communes membres, dont le président de la communauté de communes ou le vice-président en charge de l'économie,**

BM DL

- D'acter que les communes membres de la communauté de communes ont été sollicitées en vue de la fixation d'une liste de proposition de commissaires titulaires et suppléants, établie à partir de la liste des contribuables (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse),
- De soumettre au directeur départemental des finances une liste de 20 personnes titulaires et 20 personnes suppléantes, telle qu'annexée à la présente, établie à partir des propositions des communes membres, en vue de la fixation par le directeur départemental des finances de la liste des membres définitifs de cette commission,

Propositions des communes / CIID		
1	Biblisheim	M. Laurent DEUTSCH Mme Anne COXAM
2	Dieffenbach-lès-Wœrth	M. Mathieu LOGEL Mme Michèle ERNY
3	Durrenbach	Mme Astrid HUSS (hors CCSP) M. Claude WENDLING
4	Eschbach	M. Lionel DAENTZER M. Manuel SCHERRER
5	Forstheim	M. Guillaume PETER M. Thierry OTT
6	Freeschwiller	M. Claude FULLENWARTH Mme Caroline WEISSBACH (hors CCSP)
7	Goersdorf-Mitschdorf	M. Frédéric HARTMANN M. Fabrice MESSMER
8	Gunstett	M. Mickaël SCHEIBEL Mme Isabelle KOCHER-KAUTZMANN
9	Hegency	M. Ludovic JOTZ M. Gérard WINKEL
10	Kutzenhausen	M. Marc FLORIAN M. Serge ZEIDLER
11	Lampertsloch	Mme Sophie THALMANN Mme Nadine SCHULER
12	Langensoultzbach	M. Philippe DUCROS M. Damien RUCH
13	Laubach	
14	Lembach-Mattstall	M. Christian TRAUTMANN Mme Marie-Claude FILSER
15	Lobsann	M. Manuel KOEHL Mme Cindy MEYER
16	Merkwiller-Pechelbronn	M. Dominique SCHNEIDER M. Jean-Pierre MICHEL
17	Morsbronn-les-Bains	Mme Lysane DUDT M. Marc SCHAEFER
18	Niedersteinbach	Mme Carole ARON (hors CCSP) M. Jean-Charles GUTHMULLER (Durrenbach)
19	Oberdorf-Spachbach	---
20	Obersteinbach	Mme Céline STURM M. Stéphane BRETON

21	Preuschkorf	M. Dominique PFEIFFER-RINIE M. Stéphane SPEYSER
22	Walbourg-Hinterfeld	---
23	Wingen	M. André SCHMITT M. Valentin WOLFF
24	Woerth	Mme Evelyne FORST M. Frédéric BERTRAND

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

10. 033.2026 : Création et installation des instances obligatoires : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle gouvernance pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les règles de désignation des élus aux instances ci-dessous listées, appels à candidatures et élections, ainsi que les résultats des différents scrutins,

Vu les propositions des communes membres portant sur les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Entendu l'exposé du président M Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (majorité des deux tiers atteinte), une voix contre, décide :

- **De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT – 1609 nonies C, IV du CGI), en charge de l'évaluation des charges et ressources transférées à la suite d'un transfert de compétence, dont la détermination de la composition est laissée au libre choix de l'assemblée (à la majorité des 2/3), chaque conseil municipal des communes membres disposant d'au moins un siège,**
- **De fixer la composition de la CLECT à un siège par commune,**

- De désigner les mêmes membres que ceux de la conférence des maires, à savoir les maires des communes membres ainsi que les vice-présidents non maires, comme suit, sauf proposition contraire des communes concernées :

Propositions des communes / CLECT		
1	Biblisheim	M. Laurent DEUTSCH
2	Dieffenbach-les-Woerth	M. Patrick HOFFMANN
3	Durrenbach	Mme Nathalie SCHALL
4	Eschbach	M. Manuel SCHERRER
5	Forstheim	M. Guillaume PETER
6	Froeschwiller	M. Marc BASTIAN
7	Goersdorf-Mitschdorf	M. Freddy CUNTZ
8	Gunstett	Mme Monique MEYER
9	Hegeney	M. Roger ISEL
10	Kutzenhausen	M. Marc FLORIAN
11	Lampertsloch	M. Pierre HERRMANN
12	Langensoultzbach	M. Guillaume BACH
13	Laubach	M. Jean-Louis KLIPFEL
14	Lembach-Mattstall	M. Christian TRAUTMANN
15	Lobsann	M. Jean-Yves JUNG
16	Merkwiller-Pechelbronn	M. Dominique SCHNEIDER
17	Morsbronn-les-Bains	Mme Lysiane DUDT
18	Niedersteinbach	M. Christophe SCHERTZ
19	Oberdorf-Spachbach	M. Dominique FERBACH
20	Obersteinbach	Mme Céline STURM
21	Preuschdorf	M. Dominique PFEIFFER-RINIE
22	Walbourg-Hinterfeld	Mme Anaïs NAGEL
23	Wingen	M. André SCHMITT
24	Woerth	M. Benoit SIGRIST
25	Vice-président non maire	M. Sylvain ROYAL
26	Vice-président non maire	M. Nicolas GUTHMULLER
27	Vice-président non maire	M. Hervé TRITSCHBERGER

- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

11. 034.2026 : Création et installation des instances obligatoires : Commission intercommunale d'accessibilité.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle gouvernance pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant que les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus, doivent obligatoirement créer une commission intercommunale d'accessibilité composée notamment de conseillers communautaires, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la communauté ; qu'il appartient au président de la communauté d'arrêter la liste des membres de la commission,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De créer une commission intercommunale d'accessibilité (CIA – L.2143-3 du CGCT), chargée des missions identiques aux commissions communales dans les limites des compétences communautaires, (les communes pouvant confier tout ou partie des missions de leur commission communale à l'intercommunalité, permettant à cette dernière d'aller au-delà des compétences communautaires), notamment établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire, et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ou des futures constructions, et composée comme suit :**
 - **Le président de la communauté de communes, président de la commission,**
 - **Des représentants titulaires de la communauté de communes issus du conseil communautaire, dont la détermination de la composition est laissée au libre choix de l'assemblée, et de fixer en conséquence la composition de cette commission comme suit :**

Cinq membres titulaires :

 - **Freddy CUNTZ**
 - **Dominique FERBACH**
 - **Pierre HERRMANN**
 - **Céline STURM**
 - **Roger ISEL**

Cinq membres suppléants :

 - **Hervé TRITSCHBERGER**
 - **Sylvain ROYAL**
 - **Jean-Louis KLIPFEL**
 - **Anaïs NAGEL**
 - **Philippe DUCROS**
 - **Des représentants d'associations ou d'organismes répondant aux critères suivants et en faisant la demande :**
 - **Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous,**
 - **La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap,**

- **La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission,**
- **D'autoriser le président à arrêter la liste des personnalités associatives ou d'organismes siégeant à la commission,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

12. 035.2026 : Création et installation des instances de travail internes, désignation/élections des membres et du président d'instance.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle gouvernance pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Vu le guide interne des achats publics,

Considérant que la création et installation d'instances de travail permet de structurer la coopération entre les élus et acteurs locaux, de favoriser la concertation et la prise de décision collective, et ainsi de mener des actions et projets plus cohérents, efficaces et adaptés aux besoins du territoire, ou de sécuriser les prises de décisions et rendre des avis facilitant les prises de décisions,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De créer les commissions opérationnelles thématiques, stratégiques et de veille, composées d'élus locaux, ouverte aux conseillers municipaux, permettant à tous les élus locaux de contribuer aux politiques du territoire, et d'en désigner les membres comme suit,**
- **De préciser que ces commissions permanentes ont pour vocation d'être des espaces de réflexion et de débat, de proposition et d'évaluation, aux fins de contribuer aux actions conduites par l'intercommunalité, et qu'elles peuvent être décomposées en comités de pilotage, de suivis, et autres sous instances permanentes ou ponctuelles, composés de membres de la commission de rattachement et pouvant intégrer des partenaires institutionnels, associatifs ou experts selon les besoins, les membres de ces sous-instances, permanentes ou provisoires, étant désignés par la commission source,**
- **De préciser que ces commissions donneront lieu à des réunions avec ordre du jour**

et rapport sommaire visé par le bureau exécutif, et comptes-rendus sommaires diffusés en bureau exécutif et conférence des maires,

- De préciser qu'un membre désigné peut être exceptionnellement remplacé par un autre membre du conseil municipal en cas d'impossibilité d'assister à la réunion,
- De créer une commission STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT, commission qui traitera de sujets transversaux, stratégiques et des grands projets, présidée et animée par le président de l'intercommunalité, composée comme suit :

	Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
1	Jean-Louis KLIPFEL	Laubach	Maire – conseiller communautaire titulaire
2	Monique MEYER	Gunstett	Maire – conseiller communautaire titulaire
3	Dominique FERBACH	Oberdorf-Spachbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
4	Stéphane SPEYSER	Preuschedorf	Adjoint – conseiller communautaire titulaire
5	Freddy CUNTZ	Goersdorf-Mitschdorf	Maire – conseiller communautaire titulaire
6	Anaïs NAGEL	Walbourg-Hinterfeld	Maire – conseiller communautaire titulaire
7	Roger ISEL	Hegeney	Maire – conseiller communautaire titulaire
8	Manuel SCHERRER	Eschbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
9	Laurent DEUTSCH	Biblisheim	Maire – conseiller communautaire titulaire
10	Marc FLORIAN	Kutzenhausen	Maire – conseiller communautaire titulaire
11	Christian TRAUTMANN	Lembach-Mattstall	Maire – conseiller communautaire titulaire
12	Jean-Yves JUNG	Lobsann	Maire – conseiller communautaire titulaire
13	Cédric LEMAITRE	Walbourg-Hinterfeld	Conseiller communautaire et municipal
14	Olivier STUDER	Froeschwiller	Adjoint – conseiller communautaire suppléant
15	Marc SCHAEFER	Morsbronn-les-Bains	Adjoint – conseiller communautaire suppléant
16	André SCHMITT	Wingen	Maire – conseiller communautaire titulaire
17	Stéphane WERNERT	Preuschedorf	Conseiller municipal
18	Edouard LIEBER	Durrenbach	Adjoint – conseiller communautaire titulaire
19	Geoffrey NEUMANN	Biblisheim	Conseiller municipal

- Commission opérationnelle Tourisme, thermalisme, gestion des sites touristiques :

Président de commission : Lysiane DUDT

	Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
1	Sylvain ROYAL	Lembach-Mattstall	Conseiller municipal et vice-président
2	Marc FLORIAN	Kutzenhausen	Maire – conseiller communautaire titulaire
3	Anaïs NAGEL	Walbourg-Hinterfeld	Maire – conseiller communautaire titulaire
4	Roger ISEL	Hegeney	Maire – conseiller communautaire titulaire
5	André SCHMITT	Wingen	Maire – conseiller communautaire titulaire
6	Christophe SCHERTZ	Niedersteinbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
7	Cédric LEMAITRE	Walbourg-Hinterfeld	Conseiller municipal / communautaire titulaire
8	Isabelle KLEIN	Walbourg-Hinterfeld	Conseillère municipale
9	Rémy OSTER	Forstheim	Adjoint
10	Marie OTT	Forstheim	Adjointe
11	Jean-Charles ROS	Oberdorf-Spachbach	Adjoint - conseiller communautaire suppléant
12	Stéphane WERNERT	Preuschedorf	Conseiller municipal
13	Fabrice RITTER	Biblisheim	Conseiller municipal

031 DL

14	Mallis LORENTZ	Obersteinbach	Conseillère municipale
15	Josiane PODSIADLO	Obersteinbach	Conseillère municipale
16	Joëlle MUNCH	Obersteinbach	Conseillère municipale
17	Mireille ALBECKER	Lembach	Adjointe
18	Elisabeth DIETZ	Woerth	Adjointe
19	Christelle SCHMITT	Woerth	Adjoint - conseiller communautaire titulaire
20	Denise HOCH	Wingen	Adjointe
21	Alain FUCHS	Woerth	Maire – conseiller communautaire titulaire

Sous-instances rattachées :

- Comité de pilotage et comité de pilotage CIP (Centre d'Interprétation du Patrimoine) de la Maison rurale de l'Outre Forêt,
 - Comité de pilotage musée du pétrole (projets et études),
 - Comité technique (suivi quotidien de la vie du musée),
 - Comité de pilotage Fleckenstein (non permanent – lié au projet en cours),
 - Groupe de travail patrimoine castral,
 - Groupe de travail « K'fet ».
- Commission opérationnelle transition écologique :
Président de commission : Guillaume PETER

	Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
1	Freddy CUNTZ	Goersdorf-Mitschdorf	Maire – conseiller communautaire titulaire
2	Jean-Louis KLIPFEL	Laubach	Maire – conseiller communautaire titulaire
3	Manuel SCHERRER	Eschbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
4	Martine STIEFEL	Langensoultzbach	Conseillère municipale
5	Xavier COMBEAU	Kutzenhausen	Conseiller municipal
6	Odile JEROME	Walbourg-Hinterfeld	Conseillère municipale
7	Catherine ATTALI	Lembach-Mattstall	Conseillère municipale
8	Thierry OTT	Forstheim	Conseiller municipal
9	Hervé TRITSCHBERGER	Eschbach	Conseiller municipal et vice-président
10	Fabrice RITTER	Biblisheim	Conseiller municipal
11	Marc SCHAEFER	Morsbronn-les-Bains	Adjoint – conseiller communautaire suppléant
12	André SCHMITT	Wingen	Maire – conseiller communautaire titulaire
13	Marie-Claude FILSER	Lembach	Adjointe
14	Monique MEYER	Gunstett	Maire – conseiller communautaire titulaire
15	Anabella LEWON	Walbourg	Adjointe
16	Steeve LOGEL	Woerth	Adjoint

Sous-instances rattachées :

- Comité de pilotage trame verte
- Commission opérationnelle urbanisme : composée au moins un représentant par commune.
Président de commission : Guillaume PETER (représentant Forstheim)

	Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
1	Cécile CHAIX	Dieffenbach-les-Woerth	Adjointe

2	Patrick HOFFMANN	Dieffenbach-les-Woerth	Maire – conseiller communautaire titulaire
3	Cindy BERGMANN MEYER	Lobsann	Adjointe
4	Jean-Yves JUNG	Lobsann	Maire – conseiller communautaire titulaire
5	Freddy CUNTZ	Goersdorf-Mitschdorf	Maire – conseiller communautaire titulaire
6	Christian TRAUTMANN	Lembach-Mattstall	Maire – conseiller communautaire titulaire
7	Sylvain ROYAL	Lembach-Mattstall	Conseiller municipal et vice-président
8	Roger ISEL	Hegeney	Maire – conseiller communautaire titulaire
9	Monique MEYER	Gunstett	Maire – conseiller communautaire titulaire
10	Jacques ROCCHI	Obersteinbach	Adjoint – conseiller communautaire titulaire
11	Jean-Louis KLIPFEL	Laubach	Maire – conseiller communautaire titulaire
12	Laurent DEUTSCH	Biblisheim	Maire – conseiller communautaire titulaire
13	Anne COXAM	Biblisheim	Adjointe
14	Philippe DUCROS	Langensoultzbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
15	Nathalie SCHALL	Durrenbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
16	Edouard LIEBER	Durrenbach	Adjoint – conseiller communautaire titulaire
17	Jean-Charles ROS	Oberdorf-Spachbach	Adjoint – conseiller communautaire suppléant
18	Christophe SCHERTZ	Niedersteinbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
19	Valentin WOLFF	Wingen	Conseiller municipal
20	Marc BASTIAN	Frœschwiller	Président - maire
21	Lysiane DUDT	Morsbronn-les-Bains	Vice-présidente - Maire
22	Marc FLORIAN	Kutzenhausen	Maire – conseiller communautaire titulaire
23	Denis MULLER	Woerth	Adjoint
24	Laurent NAGEL	Eschbach	Adjoint
25	Dominique PFEIFFER-RINIE	Preuschdorf	Maire – conseiller communautaire titulaire
26	Dominique SCHNEIDER	Merkwiller-Pechelbronn	Maire – conseiller communautaire titulaire
27	Jean-Marc BAUER	Lampertsloch	Conseiller municipal
28	Marie-Agnès MEYER	Lampertsloch	Adjointe – conseillère communautaire suppléante
29	Nicolas FREUND	Walbourg-Hinterfeld	Adjoint – conseiller municipal

Commission urbanisme pouvant se réunir par secteurs (commission urbanisme géographiques) selon les sujets/dossiers abordés, au regard des spécificités et caractéristiques partagées des communes concernées ou des politiques publiques poursuivies, ces commissions géographiques étant appelées à travailler sur des aspects spécifiques des dossiers d'urbanisme, et sous couvert de la commission urbanisme.

- Commission opérationnelle Cohésion sociale, sport, jeunesse, culture, politique seniors :

Président de commission : Céline STURM

Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
------------	---------	--

1	Dominique FERBACH	Oberdorf-Spachbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
2	Stéphane SPEYSER	Preuschkorf	Adjoint – conseiller communautaire titulaire
3	Anaïs NAGEL	Walbourg-Hinterfeld	Maire – conseiller communautaire titulaire
4	Ludovic JOTZ	Hegeney	Adjoint – conseiller communautaire suppléant
5	Marie-Claude FILSER	Lembach-Mattstall	Adjointe – conseiller communautaire titulaire
6	Anabella LEWON	Walbourg-Hinterfeld	2è adjoint – conseillère municipale
7	Manon ASIMUS	Walbourg-Hinterfeld	Conseillère municipale
8	Olivier BARDOL	Walbourg-Hinterfeld	Conseiller municipal
9	Isabelle KLEIN	Walbourg-Hinterfeld	Conseillère municipale
10	Anne HOLTZMANN	Forstheim	Adjointe – conseillère suppléante
11	Anne WIRTH	Morsbronn-les-Bains	Adjointe
12	Nathalie CHANOIR	Langensoultzbach	Adjointe – conseiller communautaire titulaire
13	Stéphanie KUTZ	Biblisheim	Conseillère municipale
14	Dominique VAN DEN BROECKE	Obersteinbach	Conseillère municipale
15	Marie-Agnès MEYER	Lampertsloch	Adjointe - conseillère communautaire suppléante
16	Philippe LE BORGNE	Woerth	Conseiller municipal
17	Isabelle DECK	Eschbach	Adjointe
18	Christelle KLEIN	Oberdorf-Spachbach	Adjointe

Sous-instances rattachées (comité de pilotage, ...) :

- Comité de pilotage petite enfance
 - Comité de pilotage périscolaire/enfance et commission « menus »
 - Comité de pilotage « Convention globale territoriale » avec la CAF
 - Comité de pilotage « Territoire éducatif rural » avec les services de l'éducation nationale
 - Comité de pilotage « France services Durrenbach »
 - Groupe de réflexion « politique sportive/équipements sportifs
 - Groupe de travail bilinguisme
- Commission opérationnelle Eau, assainissement, GEMAPI, politique de l'habitat :
- Président de commission : Nicolas GUTHMULLER**

	Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
1 à 24	Les 24 délégués SDEA	Cf. délibération n°037.2026 désignation des membres des commissions locales du SDEA Alsace-Moselle	
25	Dominique PFEIFFER-RINIE	Preuschkorf	Maire – conseiller communautaire titulaire
26	Eric ORTH	Preuschkorf	Adjoint
27	Eric ILTIS	Lembach	Maire délégué
28	Stéphane WERNERT	Preuschkorf	Conseiller municipal
29	Rémi WAGNER	Woerth	Conseiller municipal
30	Serge ZEIDLER	Kutzenhausen	Adjoint - conseiller communautaire titulaire

Sous-instances rattachées : non.

- Commission opérationnelle Economie, l'économie touristique, relations avec les entreprises :
- Président de commission : Sylvain ROYAL**

	Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
1	Hervé TRITSCHBERGER	Eschbach	Conseiller municipal et vice-président
2	Manuel SCHERRER	Eschbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
3	Céline STURM	Obersteinbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
4	Roger ISEL	Hegency	Maire – conseiller communautaire titulaire
5	Marc SCHAEFER	Morsbronn-les-Bains	Adjoint – conseiller communautaire suppléant
6	Laurent NAGEL	Eschbach	Adjoint
7	Benoit SIGRIST	Woerth	Adjoint
8	Alain FUCHS	Woerth	Maire – conseiller communautaire titulaire
9	Claudia STAAT	Woerth	Conseillère municipale
10	Philippe LE BORGNE	Woerth	Conseiller municipal
11	Dominique PFEIFFER-RINIE	Preuschdorf	Maire – conseiller communautaire titulaire
12	Stéphane WERNERT	Preuschdorf	Conseiller municipal
13	Sophie THALMANN	Lampertsloch	Adjointe

Sous-instances rattachées : non.

- Commission opérationnelle Outils numériques (mobilités des informations) et mobilités :
Président de commission : Hervé TRITSCHBERGER

	Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
1	Freddy CUNTZ	Goersdorf-Mitschdorf	Maire – conseiller communautaire titulaire
2	Dominique FERBACH	Oberdorf-Spachbach	Maire – conseiller communautaire titulaire
3	Ludovic JOTZ	Hegency	Adjoint – conseiller communautaire suppléant
4	Stéphane SPEYSER	Preuschdorf	Adjoint – conseiller communautaire titulaire
5	Julien WOLFF	Walbourg-Hinterfeld	3è adjoint – conseiller municipal
6	Antoine LE BRUN	Walbourg-Hinterfeld	Conseiller municipal
7	Olivier STUDER	Froeschwiller	Adjoint – conseiller communautaire suppléant
8	Laetitia SCHLOSSER	Walbourg-Hinterfeld	Conseillère municipale
9	Benoit SIGRIST	Woerth	Adjoint
10	Fabrice RITTER	Biblisheim	Conseiller municipal
11	Cathy ROTH	Obersteinbach	Adjointe
12	Stéphane WERNERT	Preuschdorf	Conseiller municipal
13	Cindy MEYER-BERGMANN	Lobsann	Adjointe
14	Eric ILTIS	Lembach	Maire délégué
15	Thierry DUHEM	Lembach	Adjoint
16	Sarah FISCHBACH	Preuschdorf	Adjointe

Sous-instances rattachées (comité de pilotage, ...) : non.

- Commission opérationnelle banque de matériels, bâtiments intercommunaux, service aux communes,
Président de commission : Pierre HERRMANN

	Nom-prénom	Commune	Fonction (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller communautaire titulaire ou suppléant)
1	Nicolas GUTHMULLER	Woerth	Conseiller municipal et vice-président
2	Roger ISEL	Hegeney	Maire – conseiller communautaire titulaire
3	Laetitia SCHLOSSER	Walbourg-Hinterfeld	Conseillère municipale
4	Laurent NAGEL	Eschbach	Adjoint
5	Cathy ROTH	Obersteinbach	Adjointe
6	Christelle KLEIN	Oberdorf-Spachbach	Adjointe
7	Manuel KOEHL	Lobsann	Adjoint
8	Serge ZEIDLER	Kutzenhausen	Adjoint - conseiller communautaire titulaire
9	Jean-Goerges WALTHER	Wingen	Adjoint
10	Fabrice RITTER	Biblisheim	Conseiller municipal
11	Thierry DUHEM	Lembach	Adjoint
12	Edouard LIEBER	Durrenbach	Adjoint - conseiller communautaire titulaire
13	Dominique PFEIFFER-RINIE	Preusdorf	Maire – conseiller communautaire titulaire

Sous-instances rattachées : non.

- De préciser que ces commissions peuvent être élargies à des conseillers communautaires ou municipaux disposant d'une expertise sur les sujets abordés et sur demande préalable,
- De demander à chaque vice-président de présider et d'animer la commission opérationnelle thématique correspondante à sa délégation,
- D'acter que le fonctionnement de ces instances s'inscrit dans le respect du règlement intérieur de l'établissement,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

13. 036.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace Moselle – conseiller d'administration.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le président, Marc BASTIAN, procède aux opérations d'élection du représentant de la communauté de communes au SDEA Alsace Moselle.

Le conseil communautaire, décide :

- **De prendre acte de la candidature de MM. Roger ISEL et Freddy CUNTZ,**
- **De procéder à l'élection à bulletin secret du représentant de l'intercommunalité en tant que conseiller d'administration au SDEA Alsace Moselle,**
- **De constater les résultats de l'élection (17 voix pour M. Cuntz et 15 pour M. Isel, 2 blancs – majorité requise : 17), et de nommer en conséquence M. Freddy CUNTZ comme conseiller d'administration au SDEA Alsace Moselle,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

14.037.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : commissions locales du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer un représentant par commune aux commissions locales du SDEA, sur proposition des communes membres,**
- **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité aux commissions locales eau, assainissement et grand cycle de l'eau (GEMAPI), comme suit :**

Biblisheim	Laurent DEUTSCH
Dieffenbach-les-Woerth	Jacky KELLER
Durrenbach	Edouard LIEBER
Eschbach	Hervé TRITSCHBERGER
Forstheim	Rémy OSTER
Froeschwiller	Olivier STUDER
Goersdorf-Mitschdorf	Freddy CUNTZ
Gunstett	Monique MEYER
Hegenev	Roger ISEL
Kutzenhausen	Marc FLORIAN
Lampertsloch	Sébastien RUCH
Langensoultzbach	Philippe DUCROS
Laubach	Jean-Louis KLIPFEL
Lembach-Mattstall	Christian TRAUTMANN
Lobsann	Manuel KOEHL
Merkwiller-Pechelbronn	Doninique SCHNEIDER
Morsbronn-les-Bains	Marc SCHAEFER
Niedersteinbach	Christophe SCHERTZ
Oberdorf-Spachbach	Jean-Charles ROS
Obersteinbach	Jean-Philippe STEINER
Preuschoorf	Sarah FISCHBBACH
Walbourg-Hinterfeld	Anabella LEWON
Wingen	Jean-Georges WALTHER
Woerth	Nicolas GUTHMULLER

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **038.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Nord du Bas-Rhin.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 3 représentants au SMICTOM, et de relever 3 candidatures,**
- **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité aux organismes extérieurs comme suit :**
 - **Hervé TRITSCHBERGER**
 - **Sylvain ROYAL**
 - **Nicolas GUTHMULLER**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **039.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le président, Marc BASTIAN, procède aux opérations d'élection du représentant de la communauté de communes à l'Office de tourisme de l'Alsace Verte,

Le conseil communautaire, décide :

- **De prendre acte de la candidature de :**

Titulaires :

- **Siège 1 : Marc BASTIAN,**
- **Siège 2 : Lysiane DUDT**
- **Siège 3 : Céline STURM et André SCHMITT,**
- **Siège 4 : Christian TRAUTMANN et André SCHMITT,**

Suppléants :

- **Sylvain ROYAL**
- **Stéphane SPEYSER**
- **Guillaume PETER**
- **Hervé TRITSCHBERGER**

- **De procéder à l'élection à bulletin secret des représentants de l'intercommunalité à l'Office de tourisme de l'Alsace Verte, sauf pour les sièges où un seul candidat s'est déclaré,**

- **De constater les résultats de l'élection (Siège 1 : Marc BASTIAN, siège 2 : Lysiane DUDT, Siège 3 : Céline STURM 20 voix/André SCHMITT 11 voix, et siège 4 : Christian TRAUTMANN 20 voix/André SCHMITT 12 voix), et de nommer en conséquence :**

- **Marc BASTIAN**
- **Lysiane DUDT**
- **Céline STURM**
- **Christian TRAUTMANN**

Comme représentants titulaires de la communauté de communes à l'Office de tourisme de l'Alsace Verte,

- **Sylvain ROYAL**
- **Stéphane SPEYSER**
- **Guillaume PETER**

○ **Hervé TRITSCHBERGER**

Comme représentants suppléants de la communauté de communes à l'Office de tourisme de l'Alsace Verte,

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **040.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 2 représentants au SYCOPARC, et de relever 2 candidatures,**
- **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité au SYCOPARC comme suit :**
 - **André SCHMITT**
 - **Pierre HERRMANN**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

- **041.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) des Vosges du Nord.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 6 représentants au PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du nord), et de relever 6 candidatures,**
- **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité au PETR comme suit :**
 - **Guillaume PETER**
 - **- Hervé TRITSCHBERGER**
 - **- Marc BASTIAN**
 - **- Roger ISEL**
 - **- Sylvain ROYAL**
 - **- Alain FUCHS**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **042.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Etablissement Public**

Foncier d'Alsace (EPFA).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPFA), et de relever 1 candidature pour le poste de titulaire et 1 pour le poste de suppléant,**
- **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité au PETR comme suit :**
 - Roger ISEL, titulaire
 - Manuel SCHERRER, suppléant
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **043.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Régie du Fleckenstein.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une pour les sièges 1,2,3,4,6 et deux abstentions pour le siège 5, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 6 représentants à la régie du Fleckenstein, et de relever 6 candidatures,**
 - **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité à la régie du Fleckenstein comme suit :**
 - **Marc BASTIAN**
 - **Lysiane DUDT**
 - **Christian TRAUTMANN**
 - **Céline STURM**
 - **Sylvain ROYAL**
 - **Roger ISEL**
 - **De noter que les statuts de la régie prévoient également 5 sièges réservés aux membres extérieurs suivants :**
 - **OTI « L'Alsace Verte »**
 - **Syndicat d'initiatives de Lembach**
 - **Du SYCOPARC**
 - **De la commune de Lembach, non conseiller communautaire**
 - **Association des charbonniers**
- Membres qui pourront être désignés à l'occasion d'une délibération complémentaire, une fois les propositions de ces instances réceptionnées,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

- **044.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Groupement Européen de**

Coopération Territoriale (GECT) eurodistrict PAMINA.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 2 représentants au GECT PAMINA (un titulaire et un suppléant), et de relever 1 candidature pour le poste de titulaire et 1 pour le poste de suppléant,**
- **De procéder à la fixation des représentants au GECT PAMINA comme suit :**
 - **Hervé TRITSCHBERGER, titulaire**
 - **Anaïs NAGEL, suppléante**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **045.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS).**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention pour le titulaire, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 1 représentant à l'ADEUS, et de relever 1 candidature,**
- **De procéder à la fixation du représentant à l'ADEUS comme suit :**
 - **Guillaume PETER**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **046.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Agence de Développement d'Alsace (ADIRA).**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 1 représentant à l'ADIRA, et de relever 1 candidature,**
- **De procéder à la fixation du représentant à l'ADIRA, comme suit :**
 - Sylvain ROYAL
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **047.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Fédération des stations vertes de vacances.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 1 représentant à la fédération des stations vertes de vacances, et de relever 1 candidature,**
- **De procéder à la fixation du représentant à la fédération des stations vertes de vacances comme suit :**
 - **Lysiane DUDT**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **048.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR).**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 1 représentant à la fédération nationale des communes forestières de France (FNCOFOR), et de relever 1 candidature,**
- **De procéder à la fixation des représentants à la fédération nationale des communes forestières de France (FNCOFOR) comme suit :**
 - **Stéphane SPEYSER**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **049.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Mission locale d'Alsace du Nord.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 1 représentant à la mission locale de l'Alsace du nord, et de relever 1 candidature,**
- **De procéder à la fixation du représentant à la mission locale de l'Alsace du nord comme suit :**
 - Céline STURM
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **050.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Office Public de la Langue d'Alsace (OPLA).**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 1 représentant à l'Office Public de la langue régionale d'Alsace (OPLA), et de relever 1 candidature,**
- **De procéder à la fixation d 1 représentant à l'Office Public de la Langue régionale d'Alsace (OPLA) comme suit :**
 - **André SCHMITT**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **051.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Section départementale du comité régional de l'habitat et de l'hébergement.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer deux représentants à la section départementale du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (un titulaire et un suppléant) et de relever deux candidatures,**
- **De procéder à la fixation du représentant à la section départementale du comité régional de l'habitat et de l'hébergement comme suit :**
 - **Nicolas GUTHMULLER**
 - **Dominique PFEIFFER-RINIE**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **052.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Elu référent langue et culture régionale auprès de la CeA.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer 1 représentant référent langue et culture régionale auprès de la CeA , et de relever 1 candidature,**
- **De procéder à la fixation des représentants référent langue et culture régionale auprès de la CeA comme suit :**
 - **André SCHMITT**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **053.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires associatifs, collègue Mac Mahon et CNAS.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,


Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, trois abstentions pour l'AMROF, une abstention pour le musée du pétrole, l'AASBR, la FDMJC, le Collège Mac-Mahon décide :

- De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité aux organismes extérieurs comme suit :

Structure	Nombre	Objet de la structure/domaine de compétences	Propositions ou candidatures	Membres élus ou désignés
Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre Forêt (AMROF) 	3 sièges	Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre Forêt, assurant l'animation du musée de la Maison Rurale à Kutzenhausen, propriété intercommunale. Siège à Kutzenhausen. Plus d'infos sur : https://maison-rurale.fr/association-des-amis-de-la-maison-rurale-de-loutre-foret/	- Lysiane DUDT - Marc FLORIAN - Céline STURM	- Lysiane DUDT - Marc FLORIAN - Céline STURM
Association des amis du Musée français du pétrole 	2 sièges	Association des Amis du Musée Français du Pétrole, gérant les collections appartenant à la communauté de communes, et l'animation du musée. Siège à Merkwiller-Pechelbronn. Plus d'infos sur : http://www.musee-du-petrole.com/lassociation/ Membres de droit de l'association (possédant une voix à l'AG) : le président de la CCSP, ainsi que les maires (ou leurs représentants) des communes de Merkwiller-Pechelbronn, Lampertsloch, Lobsann, Kutzenhausen et Preuschdorf, le président du PNRVN (ces 7 membres de droit siègent à l'AG)	- Lysiane DUDT - Anaïs NAGEL	- Lysiane DUDT - Anaïs NAGEL
Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) 	1 siège	Assure la gestion de services intercommunaux via une délégation de service public (halte-garderie à Morsbronn-les-Bains et relais assistantes maternelles, micro-crèche à Lembach). Siège à Strasbourg. Plus d'info sur : www.aasbr .fr	Céline STURM	Céline STURM
Fédération départementale des MJC (FDMJC) 	1 siège	Assure la gestion de services intercommunaux via une DSP (services périscolaires) et une convention d'objectif et de moyen (animation enfance-jeunesse). Siège à Geispolsheim. Plus d'infos sur : https://fdmjc-alsace.fr	Céline STURM	Céline STURM
CA collège « Mac Mahon » à Woerth Collège Maréchal de Mac-Mahon 	1 siège titulaire, 1 suppléant	Conseil d'administration du collège de Woerth.	Titulaire : 1. Céline STURM Suppléant : 2 Christelle SCHMITT	Titulaire : 1. Céline STURM Suppléant : 2 Christelle SCHMITT
Ecole de musique intercommunale (ECMU) 	6 sièges	Association gérant l'Ecole de musique intercommunale. Siège à Durrenbach. Plus d'infos sur : http://www.sauer-pechelbronn.fr/ecole-de-musique-intercommunale/	- Guillaume PETER - Hervé Tritschberger - Sylvain ROYAL - Dominique PFEIFFER-RINIE - Marie-Claude FILSER - Marc BASTIAN	- Guillaume PETER - Hervé Tritschberger - Sylvain ROYAL - Dominique PFEIFFER-RINIE - Marie-Claude FILSER - Marc BASTIAN
CA du groupement d'action sociale (GAS) et	1 délégué élu, 1 délégué agent, 1 correspondant agent	Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales constitue un outil pour les responsables des structures locales.	Délégué élu : Marc BASTIAN Délégué agent :	Délégué élu : Marc BASTIAN Délégué agent :

délégation départementale du CNAS 		Il leur propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. Siège à Strasbourg. Plus D'infos sur : https://www.cnas.fr/departement-67-bas-rhin	Resp. RH (Mylène FULLENWARTH) Correspondant agent : Secrétaire RH (Doris MARTIN)	Resp. RH (Mylène FULLENWARTH) Correspondant agent : Secrétaire RH (Doris MARTIN)
--	--	--	--	--

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ACTIONS TRANSVERSALES – COOPERATIONS

Pas de proposition de délibérations.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – POLE COHESION SOCIALE

Pas de proposition de délibérations.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – TRANSITION ECOLOGIQUE, ET MOBILITE

29. 054.2026 : Programme trame verte : modification de la participation financière de la communauté de communes pour la remise en état des arbres fruitiers faisant l'objet d'une obligation réelle environnementale.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2016- 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°018.2024 en date du 08.04.2024 : « Programme trame verte : mise en œuvre d'obligations réelles environnementales (ORE) à vocation de préservation des vergers traditionnels »

Considérant le programme « préserver et renforcer la trame verte du territoire Sauer-Pechelbronn »,

Considérant les obligations réelles environnementales, outil créé par la loi n°2016- 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, visant à mettre en œuvre, sur un bien immobilier, des actions de maintien, de conservation, de gestion ou de restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. C'est un contrat entre un propriétaire et un co-contractant qui est attaché à un bien immobilier avec pour finalité la préservation de l'environnement. C'est un acte juridique qui est enregistré au livre foncier. Les ORE perdurent pendant toute la durée prévue au contrat, indépendamment des éventuels changements de propriétaires du bien immobilier, Considérant la proposition de prise en charge des frais notariés liés à la signature de l'acte authentique (évalués à 300 €), ainsi que les frais liés remise en état du verger (taille des arbres, broyage des branches...), avec un plafond de 300 € par contrat et par propriétaire, afin de rendre le dispositif attractif,

19/ DL

Considérant la proposition de modifier les modalités de participation financière de la communauté de communes afin de tenir compte des dépenses réelles effectuées par les propriétaires concernés, comme suit :

Participation financière de la communauté de communes soit calculée sur la base du montant réel des travaux effectués, sur présentation d'une facture acquittée, avec un plafond de 60€/arbre taillé et un plafond de 15 arbres par contrat (soit 900 € maximum par contrat),

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Finances, urbanisme, transition écologique,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier la participation financière de la communauté de communes à la remise en état des arbres fruitiers faisant l'objet d'une obligation réelle environnementale, en prenant en compte les dépenses réelles effectuées par le propriétaire, avec un plafond de 60 € / arbre taillé et dans la limite de 15 arbres par contrat et par propriétaire (soit 900 € maximum par contrat),**
- **D'approuver la modification de ces termes dans le contrat d'obligation réelle environnementales, tel qu'annexé à la présente délibération, dans l'article « Aide à la réalisation du présent contrat »,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pas de proposition de délibérations.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ECONOMIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pas de proposition de délibérations.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – TOURISME - THERMALISME – CULTURE - TRANSFRONTALIER

Pas de proposition de délibérations.

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'HABITAT

Pas de proposition de délibérations.

FONCTIONNEMENT GENERAL – ADMINISTRATION-FINANCES – JURIDIQUE

30. 055.2026 : Guide interne de l'achat public : mises à jour.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°107.2023 du 18/12/2023 « M57 : adoption du règlement budgétaire et financier et de son annexe – guide interne des marchés publics »,

Considérant le guide interne des achats publics,

Considérant la nécessité de modifier le guide interne de l'achat public suite aux modifications des seuils des marchés publics,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De mettre à jour le guide interne des achats publics en tenant compte des nouveaux seuils des marchés publics,**
- **De valider le guide interne des achats publics tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

FONCTIONNEMENT GENERAL-GOUVERNANCE-ELUS-GRH
--

Pas de proposition de délibérations.

DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance.

Le cas échéant.

Informations.

- **Planning prévisionnel des réunions à venir :**
Conseil des maires élargi aux conseillers communautaires titulaires : 8 juin 18h30 MDSA.
Conseil communautaire : date prévisionnelle 22 juin 18h30, lieu à définir.

Hervé TRITSCHBERGER : Délégation brésilienne accueillie sur le territoire du 26 au 30 mai 2026 : réception officielle le 27 mai à 19h00.

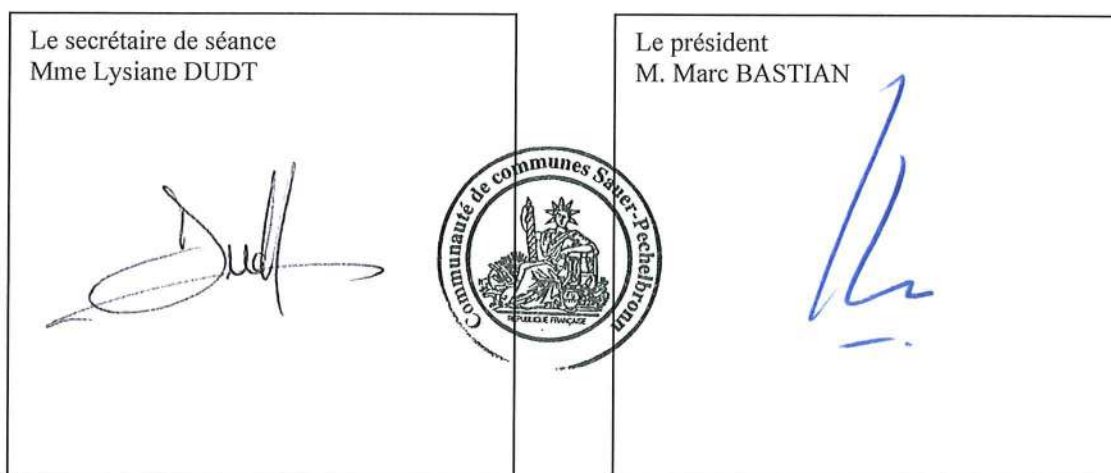
Nicolas GUTHMULLER : Dégâts liées aux intempéries de la veille : le SDEA est intervenu sur plusieurs communes et reste à l'écoute des élus.

Le président clos la séance à 21h15.

Documents annexes :

Cf. invitation.

Durrenbach, le 18.05.2026



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11.05.2026

Début de l'émargement à 18:41:17 le 11.05.2026

Liste des présents

Présents : BALL Peggy, BASTIAN Marc, CHANOIR Nathalie, CUNTZ Freddy, DEUTSCH Laurent, DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude, FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre, HOFFMANN Patrick, ISEL Roger, KOEHL Manuel, LEMAITRE Cédric, LIEBER Edouard, MEYER Monique, PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique, ROS Jean-Charles, ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie, SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle, SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge,

Ont donné procuration : MICHEL Jean-Pierre (à GUTHMULLER Nicolas), NAGEL Anaïs (à LEMAITRE Cédric), SCHNEIDER Dominique (à ROYAL Sylvain),

Absents/Excusés : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe,

Adoption du procès-verbal de réunion du conseil communautaire du 20.04.2026

Début du vote à 18:42:21, fin du vote à 18:42:39

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy, BASTIAN Marc, CHANOIR Nathalie, CUNTZ Freddy, DEUTSCH Laurent, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude, FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre, HOFFMANN Patrick, ISEL Roger, KOEHL Manuel, LEMAITRE Cédric, LIEBER Edouard, MEYER Monique, MICHEL Jean-Pierre (Nicolas GUTHMULLER), NAGEL Anaïs (Cédric LEMAITRE), PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique, ROS Jean-Charles, ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie, SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle, SCHMITT André, SCHNEIDER

Dominique (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : DUCROS Philippe

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

029.2026 : Création et composition de la conférence des maires (conseil des maires) - compétences et champs d'actions

Début du vote à 18:54:21, fin du vote à 18:54:33

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **31 voix**
- Contre : **2 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy, BASTIAN Marc, CHANOIR Nathalie, CUNTZ Freddy, DEUTSCH Laurent, DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre, HOFFMANN Patrick, ISEL Roger, KOEHL Manuel, LEMAITRE Cédric, LIEBER Edouard, MEYER Monique, *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER), *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE), PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique, ROS Jean-Charles, ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie, SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre : SCHMITT André, TRAUTMANN Christian

Abstention : FILSER Marie-Claude

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

030.2026 : Création et installation des instances obligatoires et liées : Commissions d'appel d'offre et de délégation de service public : cf. PV

a. Commission d'appel d'offre :

Début du vote à 18:57:36, fin du vote à 18:57:57

Résultat

LISTE 1 : cf ; PV (5 titulaires - 5 suppléants)

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Votes exprimés : **32 voix**
- Votes blancs : **0 voix**
- Votes nuls : **2 voix**
- Non votants : **0 voix**
- Majorité requise : **17 voix**

- Ont obtenu :

LISTE 1 cf PV (5 titulaires - 5 suppléants) : **32 voix**

LISTE 1 (5 titulaires - 5 suppléants) : BALL Peggy, BASTIAN Marc, CHANOIR Nathalie, CUNTZ Freddy, DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude, FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre, HOFFMANN Patrick, ISEL Roger, KOEHL Manuel, LEMAITRE Cédric, LIEBER Edouard, *MICHEL Jean-Pierre*(Nicolas GUTHMULLER), *NAGEL Anaïs*(Cédric LEMAITRE), PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique, ROS Jean-Charles, ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie, SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle, SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique*(Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Vote blanc :

Non votants : DEUTSCH Laurent, MEYER Monique

b. Délégation de service public et de concession :

Début du vote à 18:59:07, fin du vote à 18:59:25

Résultat

LISTE 1 : cf PV (5 titulaires - 5 suppléants)

- Inscrits : **36**

- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Votes exprimés : **32 voix**
- Votes blancs : **1 voix**
- Votes nuls : **1 voix**
- Non votants : **0 voix**
- Majorité requise : **17 voix**

- Ont obtenu :

7LISTE 1 cf PV (5 titulaires - 5 suppléants) : **32 voix**

LISTE 1 (5 titulaires - 5 suppléants) : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DUCROS Philippe , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain , GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger , KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , *MICHEL Jean-Pierre*(Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs*(Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel , SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique*(Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Vote blanc : DEUTSCH Laurent

Non votants : MEYER Monique

031.2026 : Création et installation des instances obligatoires et internes : Commissions achats

Début du vote à 19:00:43, fin du vote à 19:00:54

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy, BASTIAN Marc, CHANOIR Nathalie, CUNTZ Freddy, DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude, FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre, HOFFMANN Patrick, ISEL Roger, KOEHL Manuel, LEMAITRE Cédric, LIEBER Edouard, MEYER Monique, *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER), *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE), PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique, ROS Jean-Charles, ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie, SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle, SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé

Contre :

Abstention : DEUTSCH Laurent, ZEIDLER Serge

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

032.2026 : Création et installation des instances obligatoires : Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Début du vote à 19:06:42, fin du vote à 19:07:13

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy, BASTIAN Marc, CHANOIR Nathalie, CUNTZ Freddy, DEUTSCH Laurent, DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude, FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre, HOFFMANN Patrick, ISEL Roger, KOEHL Manuel, LEMAITRE Cédric, LIEBER Edouard, MEYER Monique, *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER), *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE), PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique, ROS Jean-Charles, ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie, SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle, SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

033.2026 : Création et installation des instances obligatoires : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Début du vote à 19:09:28, fin du vote à 19:09:41

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **1 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy, BASTIAN Marc, CHANOIR Nathalie, CUNTZ Freddy, DEUTSCH Laurent, DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude, FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre, HOFFMANN Patrick, ISEL Roger, KOEHL Manuel, LEMAITRE Cédric, LIEBER Edouard, MEYER Monique, *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER), *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE), PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique, ROS Jean-Charles, ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie, SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle, SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre : TRAUTMANN Christian

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

034.2026 : Création et installation des instances obligatoires : Commission intercommunale d'accessibilité

Début du vote à 19:11:02, fin du vote à 19:11:20

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy, BASTIAN Marc, CHANOIR Nathalie, CUNTZ Freddy, DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude, FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre, HOFFMANN Patrick, ISEL Roger, KOEHL Manuel, LEMAITRE Cédric, LIEBER Edouard, MEYER Monique, *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER), *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE), PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique, ROS Jean-Charles, ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie, SCHERRER Manuel SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : DEUTSCH Laurent, SCHMITT Christelle

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

035.2026 : Création et installation des instances de travail internes, désignation/élections des membres et du président d'instance

Début du vote à 19:30:32, fin du vote à 19:30:41

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**

- Présents et représentés : **34 voix**
- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain , GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger , KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel , SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

036.2026 : Représentation de la communauté de communes : Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Conseiller d'administration au SDEA Alsace Moselle

– vote secret – urne :

Résultat :

Freddy CUNTZ

Roger ISEL

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Votes exprimés : **34 voix**
- Votes blancs : **2 voix**
- Votes nuls : **0 voix**

- Non votants : **0 voix**
- Majorité requise : **17 voix**
- Ont obtenu :
- Freddy CUNTZ : **17 voix**
- Roger ISEL : **15 voix**

037.2026 : Représentation de la communauté de communes : Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Délégué communal aux commissions locales du SDEA Alsace Moselle

Début du vote à 20:03:54, fin du vote à 20:04:10

Résultat

Liste « Représentants désignés sur proposition des communes »

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Votes exprimés : **34 voix**
- Votes blancs : **0 voix**
- Votes nuls : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**
- Majorité requise : **17 voix**
- Ont obtenu :
- Liste « Représentants désignés sur proposition des communes » : **34 voix**

Représentants désignés sur proposition des communes : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain , GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger , KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre*(Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs*(Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel , SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique*(Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Non votants :

**038.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Délégué au SMICTOM Nord Alsace**

**3 sièges : liste : GUTHMULLER Nicolas, ROYAL Sylvain,
TRITSCHBERGER Hervé**

Début du vote à 20:21:48, fin du vote à 20:22:08

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel , SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : FUCHS Alain, ISEL Roger

Ne prend pas part au vote :

Non votants :

**039.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Office de tourisme de l'Alsace Verte :**

Titulaire siège n°1 / 4 sièges :

Début du vote à 20:23:56, fin du vote à 20:24:07

Résultat

BASTIAN Marc

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Votes exprimés : **32 voix**
- Votes blancs : **2 voix**
- Votes nuls : **2 voix**
- Non votants : **0 voix**

- Majorité requise : **17 voix**
- Ont obtenu :

BASTIAN Marc : 30 voix

BASTIAN Marc : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger , KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , *MICHEL Jean-Pierre*(Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs*(Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique*(Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Vote blanc : DUCROS Philippe, FUCHS Alain

Non votants : MEYER Monique, SCHMITT Christelle

Titulaire siège n°2 / 4 sièges :

Début du vote à 20:24:56, fin du vote à 20:25:05

Résultat

DUDT Lysiane

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Votes exprimés : **34 voix**
- Votes blancs : **1 voix**
- Votes nuls : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

- Majorité requise : **17 voix**

- **Ont obtenu :**
DUDT Lysiane : 33 voix
Vote blanc : 1 voix (MEYER Monique)
Non votants :

Titulaire siège n°3 / 4 sièges : vote secret - urne

Résultat

SCHMITT André

STURM Céline

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Votes exprimés : **34 voix**
- Votes blancs : **3**
- Votes nuls : **0**
- Non votants : **0**

- Majorité requise : **17 voix**

- **Ont obtenu :**
STURM Céline : 20
SCHMITT André : 11
Vote blanc : 3

Titulaire siège n°4 / 4 sièges : vote secret - urne

Résultat

SCHMITT André

TRAUTMANN Christian

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Votes exprimés : **34 voix**
- Votes blancs : **3**
- Votes nuls : **0**
- Non votants : **0**

- Majorité requise : **17 voix**

- Ont obtenu :
TRAUTMANN Christian : 20
SCHMITT André : 12
Vote blanc : 2

Suppléants 4 sièges : liste : Guillaume PETER, Sylvain ROYAL, Stéphane SPEYSER, Hervé TRITSCHBERGER

– vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Ne prend pas part au vote : 0 voix
Non votants : 0 voix

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel , SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants

**040.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: SYCOPARC – Parc naturel régional des Vosges du Nord**

2 sièges : liste : SCHMITT André, HERRMANN Pierre

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger,

KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel , SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : HERRMANN Pierre, SCHMITT André,

Ne prend pas part au vote :

Non votants

041.2026 : Représentation de la communauté de communes : Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du Nord (PETR)

**6 sièges : liste : BASTIAN Marc, FUCHS Alain, ISEL Roger,
PETER Guillaume, ROYAL Sylvain, TRITSCHBERGER Hervé**

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel , SCHMITT

Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non votants

**042.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Etablissement public foncier d'Alsace :**

**Sièges : Liste : ISEL Roger (titulaire) SCHERRER Manuel
(suppléant)**

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain , GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : ISEL Roger, SCHERRER Manuel,

Ne prend pas part au vote :

Non votants

**043.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Conseil d'Administration de la Régie du Fleckenstein**

siège n°1 / 6 sièges : BASTIAN Marc

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , CHANOIR Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUDT Lysianne , FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : BASTIAN Marc, DUCROS Philippe,

Ne prend pas part au vote :

Non votants

siège n°2 / 6 sièges : DUDT Lysiane

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRAUTMANN Christian , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : DUDT Lysianne,

Ne prend pas part au vote :

Non votants

siège n°3 / 6 sièges : TRAUTMANN Christian

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**

- Présents et représentés : **34 voix**
- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline , TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : TRAUTMANN Christian,

Ne prend pas part au vote :

Non votants

siège n°4 / 6 sièges : STURM Céline

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN

Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : STURM Céline,

Ne prend pas part au vote :

Non votants

siège n°5 / 6 sièges : ROYAL Sylvain

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André , , SPEYSER Stéphane , STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : ROYAL Sylvain, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL),

Ne prend pas part au vote :

Non votants

siège n°6 / 6 sièges : ISEL Roger

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé , ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : ISEL Roger,

**044.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Groupement européen de coopération territoriale (GCET
PAMINA)**

1 siège titulaire : TRITSCHBERGER Hervé

– vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline, TRAUTMANN Christian, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : TRITSCHBERGER Hervé,

1 siège suppléant : NAGEL Anaïs

– vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

045.2026 : Représentation de la communauté de communes : Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Agence d'Urbanisme de Strasbourg-Rhin Supérieur (ADEUS)

1 siège : PETER Guillaume

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**

- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL) , SPEYSER Stéphane , STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : PETER Guillaume,

046.2026 : Représentation de la communauté de communes : Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Agence de Développement d'Alsace (ADIRA)

1 siège : ROYAL Sylvain

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Ont obtenu :
- Pour : **32 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **2 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN

Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André, SPEYSER Stéphane , STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : ROYAL Sylvain, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL),

047.2026 : Représentation de la communauté de communes : Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Fédération des stations vertes de vacances

1 siège : DUDT Lysiane

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane , STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : DUDT Lysianne,

**048.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Fédération nationale des communes forestières de France
(FNCOFOR)**

1 siège : SPEYSER Stéphane

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : SPEYSER Stéphane,

**049.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Mission locale de l'Alsace du nord**

1 siège : STRUM Céline

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , SCHMITT André, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : STURM Céline,

**050.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Office Public de la Langue régionale d'Alsace (OPLA)**

1 siège : SCHMITT André

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas , HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : SCHMITT André,

**051.2026 : Représentation de la communauté de communes :
Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires
: Section départementale du comité régional de l'habitat et de
l'hébergement CeA**

1 siège : Liste : GUTHMULLER Nicolas (titulaire) Dominique PFEIFFER RINIE (suppléant)

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : GUTHMULLER Nicolas,

052.2026 : Représentation de la communauté de communes : Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Accompagnement de la CeA au développement du bilinguisme et de la langue et culture alsacienne

1 siège : SCHMITT André

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : SCHMITT André,

053.2026 : Représentation de la communauté de communes : Elections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : Autres organismes extérieurs et Associations (AMROF, Amis du Musée du Pétrole, AASBR, MJC, FDMJC, CA collège « Mac Mahon », ECMU, CA du GAS et CNAS)

3 sièges AMROF : liste : DUDT Lysianne, FLORIAN Marc, STURM Céline

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **31 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **3 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, FILSER Marie-Claude , FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : DUDT Lysianne, FLORIAN Marc, STURM Céline,

2 sièges Amis du Musée du Pétrole liste : DUDT Lysianne, NAGEL Anaïs

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**

- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : DUDT Lysianne,

1 siège Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) : Céline STURM

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT

Christelle, *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER
Stéphane, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : STURM Céline,

1 siège Fédération départementale des MJC (FDMJC) : Céline STURM

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **33 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **1 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention : STURM Céline,

2 sièges Conseil d'Administration du collège de Woerth « Mac Mahon » : STURM Céline (titulaire) ; Christelle SCHMITT (suppléant)

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , MICHEL Jean-Pierre (Nicolas GUTHMULLER) , NAGEL Anaïs (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , SCHNEIDER Dominique (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

6 sièges Ecole de musique intercommunale (ECMU) : BASTIAN Marc, FILSER Marie-Claude, PETER Guillaume, PFEIFFER RINIE Dominique, ROYAL Sylvain, TRITSCHBERGER Hervé

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

CA du groupement d'action sociale (GAS) et délégation départementale du CNAS : BASTIAN Marc (élu référent) ; délégué agent : responsable RH (FULLENWARTH Mylène) ; correspondant agent : secrétaire RH (MARTIN Doris)

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**

- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

054.2026 : Programme trame verte : modification de la participation financière de la communauté de communes pour la remise en état des arbres fruitiers faisant l'objet d'une obligation réelle environnementale

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**
- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc,

FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

055.2026 : Guide interne de l'achat public : mises à jour

vote à main levée

Résultat

La délibération a été adoptée

- Inscrits : **36**
- Présents : **31**
- Procurations : **3**
- Présents et représentés : **34 voix**

- Ont obtenu :
- Pour : **34 voix**
- Contre : **0 voix**
- Abstention : **0 voix**
- Ne prend pas part au vote : **0 voix**
- Non votants : **0 voix**

Pour : BALL Peggy , BASTIAN Marc, Nathalie , CUNTZ Freddy , DEUTSCH Laurent , DUCROS Philippe, DUDT Lysianne, FILSER Marie-Claude , FLORIAN Marc, FUCHS Alain, GUTHMULLER Nicolas, HERRMANN Pierre , HOFFMANN Patrick , ISEL Roger, KOEHL Manuel , LEMAITRE Cédric , LIEBER Edouard , MEYER Monique , *MICHEL Jean-Pierre* (Nicolas GUTHMULLER) , *NAGEL Anaïs* (Cédric LEMAITRE) , PETER Guillaume, PFEIFFER - RINIE Dominique , ROS Jean-Charles , ROYAL Sylvain, SCHALL Nathalie , SCHERRER Manuel, SCHMITT André, SCHMITT Christelle , *SCHNEIDER Dominique* (Sylvain ROYAL), SPEYSER Stéphane, STURM Céline, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, ZEIDLER Serge

Contre :

Abstention :

Fin des votes à 21:05 le 11.05.2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/05/2026

Liste des présents

Elus présents :

Titulaires :

MMES Peggy BALL, Nathalie CHANOIR, Lysiane DUDT, Marie-Claude FISLER, Monique MEYER, Nathalie SCHALL, Christelle SCHMITT, Céline STURM

MM Marc BASTIAN, Freddy CUNTZ, Laurent DEUTSCH, Philippe DUCROS, , Marc FLORIAN, Alain FUCHS, Nicolas GUTHMULLER (*procuration de Jean-Pierre MICHEL*), Pierre HERRMANN, Patrick HOFFMANN, Roger ISEL, Cédric LEMAITRE (*procuration de Anaïs NAGEL*), Edouard LIEBER, Guillaume PETER, Dominique PFEIFFER-RINIE, Sylvain ROYAL (*procuration de Dominique SCHNEIDER*), Manuel SCHERRER, André SCHMITT, Stéphane SPEYSER, Christian TRAUTMANN, Hervé TRITSCHBERGER, Serge ZEIDLER

Suppléants :

MMES Anne HOLTZMANN, Marie-Agnès MEYER,
MM Christophe AMRHEIN, Ludovic JOTZ, Manuel KOEHL (*représente Jean-Yves JUNG*), Jacques ROCCHI, Jean-Jacques ROS (*représente Dominique FERBACH*), Marc SCHAEFFER, Valentin WOLFF

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME Anaïs NAGEL (*donne procuration à Cédric LEMAITRE*),
MM Dominique FERBACH (*représenté par Jean-Charles ROS*), Jean-Yves JUNG (*représenté par Manuel KOEHL*), Jean-Pierre MICHEL (*donne procuration à Nicolas GUTHMULLER*), Dominique SCHNEIDER (*donne procuration à Sylvain ROYAL*),

Elus suppléants excusés :

MM Jacky KELLER,

Elus absents :

Titulaires :

MM Jean-Louis KLIPFEL, Christophe SCHERTZ,

Suppléants :

MMES Angélique PFEIFFER, Sabrina WINCKEL
MM Olivier STUDER, David TREIBER

Secrétaire de séance : Lysiane DUDT

Date envoi invitation Idelibre : mardi 05 MAI 2026

